



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 53339

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la nécessité de relancer l'information sur la prévention routière dans notre pays. En effet, depuis avril 2009, la tendance à la baisse des accidents et des victimes s'est malheureusement inversée. Cette inversion peut paraître assez inquiétante, notamment à la veille de la période des vacances qui voit une recrudescence des accidents et un accroissement du nombre des victimes. Il conviendrait donc de relancer une action assez forte de communication de la sécurité routière à la veille de cet été 2009. Il lui demande donc de lui indiquer si elle souhaite répondre à cette suggestion.

Texte de la réponse

Entre mai et décembre 2009 une nette dégradation des résultats de la sécurité routière a été constatée. Cumulée sur douze mois, la mortalité routière est ainsi remontée de 4 177 personnes tuées en mai 2009 (cumul sur douze mois jusqu'en mai 2009 inclus) à 4 274 en juin puis 4 324 en juillet, jusqu'à atteindre 4 329 en novembre 2009 (cumul sur douze mois jusqu'en novembre 2009 inclus). Depuis décembre 2009, ces résultats ont retrouvé la tendance baissière antérieure, maintenant avérée sur dix mois successifs, jusqu'à retomber en octobre 2010 au total de 4 018 personnes tuées (cumul sur douze mois jusqu'en octobre 2010 inclus). Cet épisode de remontée de l'insécurité routière qui aura marqué le 2^e semestre 2009 (l'année s'étant conclue, au final, par une quasi-stagnation de la mortalité de 2008 à 2009) est donc maintenant corrigé. Les pouvoirs publics sont particulièrement attentifs aux enseignements apportés par le suivi mensuel en remontées rapides de l'accidentalité routière. Plusieurs opérations de communication visant à responsabiliser certaines catégories de conducteurs ont été menées dès l'été 2009. Ainsi, fin juillet, les conducteurs étrangers nombreux à visiter la France, ont été informés des règles de circulation en France à travers trois dépliants spécialement réalisés à leur intention pour les aider à circuler dans les meilleures conditions de sécurité. Un autre public particulièrement touché par l'accidentalité routière, les jeunes, a été à nouveau sensibilisé durant l'été, sur les plages, dans les bars et discothèques, au risque lié à l'alcool au volant et à la nécessité de désigner un conducteur qui s'engage à rester sobre, un « Sam », afin de ramener ses amis en toute sécurité, en respectant notamment les règles de vitesse. Cette sensibilisation au risque alcool s'est poursuivie en fin d'année à travers la campagne « ne laissez pas quelqu'un qui a bu prendre le volant » incitant les Français à changer en profondeur leurs comportements, tant pour eux-mêmes que pour leurs proches. Une autre campagne intitulée « les dossiers de la route » décrit, avec réalisme, l'enchaînement qui mène, à partir de la transgression de la règle, à l'accident et à ses conséquences tragiques sur des thèmes aussi variés que la vitesse, l'alcool, la ceinture de sécurité ou le téléphone portable.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53339

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6055

Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13721